

Arrêté n° 1053 CM du 23 juin 2022 portant nomination de Mme Maryline Schilling épouse Dal Farra en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement

(NOR : SAU22000237AC)

Paru in extenso au journal officiel n°51 N du 28/06/2022 à la page 13972 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 28/06/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 2489 CM du 18 décembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la direction de la construction et de l'aménagement ;
Vu l'arrêté n° 1052 CM du 23 juin 2022 portant fin de fonctions de M. Bernard Amigues en qualité de directeur de la construction et de l'aménagement ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 juin 2022,

Arrête :

Article 1er

Mme Maryline Schilling épouse Dal Farra est nommée en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement à compter du 1er juillet 2022.

Art. 2

Le vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Maryline Schilling épouse Dal Farra et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 juin 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le vice-président,
Jean-Christophe BOUISSOU.